



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de qualification

Question écrite n° 6558

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des étudiants désirant poursuivre leurs études en alternance, notamment sous la forme d'un contrat de qualification. Actuellement, la difficulté réside dans le fait que de nombreux jeunes ne trouvent pas d'entreprises pour les accueillir. En conséquence, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour apporter des solutions concrètes à ce problème, notamment par des incitations supplémentaires en direction des entreprises.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiète des difficultés croissantes rencontrées par les jeunes pour bénéficier d'un contrat de qualification. Ces inquiétudes ne paraissent plus justifiées : en effet, le nombre de ces contrats a connu en 1997 un accroissement sensible, comme le montre le tableau suivant : (Voir tableau dans J.O. correspondant) Le Gouvernement a retenu comme objectif, dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les exclusions, de porter le nombre des contrats de qualification à 140 000 et d'accroître la part des entrées de jeunes de bas niveau de qualification dans ce dispositif. Il a également décidé de reconduire pour 1998 la prime versée aux employeurs pour l'embauche d'un jeune en contrat de qualification. Celle-ci est d'un montant de 5 000 francs pour les contrats d'une durée inférieure à 18 mois, et de 7 000 francs pour les contrats d'une durée supérieure.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6558

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4145

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3147